

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

REÇU LE :

27 JUIN 2022

**SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET**

Séance du 23 Juin 2022

Date de convocation : 09/06/2022

| | |
|-----------------------------|----|
| Nb de membres en exercice : | 63 |
| Présents : | 26 |
| Nb de suffrages exprimés : | 33 |
| VOTE : | |
| Pour : | 33 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin, à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris à Argelès-sur-Mer, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : ADHESION - FRANCE DIGUES

Étaient présents avec droit de vote:

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. LAURENT BOSCH (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. HERVE CRIBELLET (SUPPLEANT), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), M. LAURENT MEYRUEIX (TITULAIRE), Mme ISABELLE MORESCHI (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

Mme SANDRINE CAPEILLE (TITULAIRE) procuration à M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE) procuration à M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE) procuration à Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE) procuration à M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Autres participants :

Mme MARIE HELENE DURO (ELUE ST LAURENT DE CERDANS) et M.XAVIER JUHEL (SUPPLEANT),

Absents excusés :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. LAURENT DAUBA (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme SOPHIE FERTON (SUPPLEANT), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme FABIENNE JEAN (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. BERNARD PACCIANUS (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. OSCAR PLANAS (SUPPLEANT), M. PIERRE PLANAS (SUPPLEANT), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), Mme MARIE-PIERRE SADOURNY (SUPPLEANT), Mme JULIE SANZ (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT), M. BERTRAND WERNER (TITULAIRE),

M. Hervé CRIBELLET a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : ADHESION - FRANCE DIGUES

France Dignes est une association de 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

France Dignes propose à ses adhérents de :

- bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ;
- participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ;
- bénéficier d'une veille réglementaire ;
- disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ;
- orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...);
- avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ;
- avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

Dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est pertinent que le SMIGATA participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues. Il est donc proposé d'adhérer à l'association nationale des gestionnaires de Dignes, France DIGUES.

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750 € à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré (aucun à l'heure actuelle).

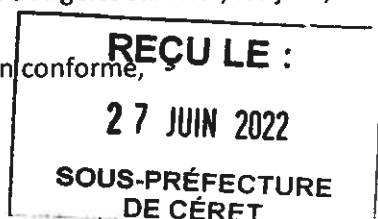
Monsieur Alexandre PUIGNAU, Président, ayant présenté à l'Assemblée le projet d'adhésion à France Dignes,

Le Comité Syndical, à l'unanimité après avoir délibéré :

- **Approuve** l'adhésion du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères à l'association France Dignes ;
- **Désigne** comme représentant(s) titulaire(s) et suppléant(s) au sein de cette association :
 - M. Alexandre PUIGNAU, Président du syndicat (titulaire)
 - M. Antoine PARRA, Vice-président du syndicat délégué à la protection contre les inondations (suppléant)
- **Autorise** le Président à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Argelès sur Mer, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,



Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : 27 JUIN 2022

De la publication le : 27 JUIN 2022